



## Les actions de prévention

Dès votre retour, informez la [CNMSS](#) de votre nouvelle adresse en France afin de bénéficier des actions de prévention nationales selon votre âge et votre éligibilité.

Vous pouvez déclarer votre nouvelle adresse directement en ligne sur [ameli.fr](https://ameli.fr).

### Prévention bucco-dentaire

Pour les enfants et jeunes adultes âgés de 3 à 24 ans

Consultez la notice "[Mes dents, c'est tout le temps](#)".

Pour les femmes enceintes

Voir [le guide Maternité](#) de la CNMSS

### Dépistage des cancers

Voir la rubrique "[Prévention santé](#)" sur le site [cnmss.fr](#)

### Sevrage tabagique

[Arrêt du tabac, quelle prise en charge ?](#)

### Vaccination antigrippale

Un bon de prise en charge est adressé aux personnes éligibles à la vaccination.  
Vous n'avez pas reçu de bon ?

Plus d'informations dans la rubrique [Vaccination](#) sur le site [cnmss.fr](#)

### Pensez à prendre rendez-vous

pour certaines consultations utiles : en gynécologie, en dermatologie (dépistage mélanome), chez un ophtalmologue...

## VOIR AUSSI

► La rubrique "[Prévention santé](#)"

